Remuneration des intervenant lors de concerts

Par Visiteur

Bonjour

je suis president d'une association de flutistes. Nous souhaitons organiser plusieurs concerts. Les artistes demandent une rémuneration. Donc on va devoir faire payer l'entrée de nos concerts.

Ma question est la suivantes. Est-ce que une association loi 1901 est autoriser à organiser des concerts avec une entrée payante et en rémunerer les artistes ?

Ne nous placons nous pas dans une situation de concurrence avec les organisateurs professionnels ?

Merci a vous pour votre aide

Par Visiteur

Cher monsieur,

Ma question est la suivantes. Est-ce que une association loi 1901 est autoriser à organiser des concerts avec une entrée payante et en rémunerer les artistes ?

Vous pouvez tout à fait rémunérer vos musiciens. La plupart des associations rémunèrent leurs salariés et vos musiciens ne sont pas bien différents du salarié ordinaire d'une association.

On ne peut rien vous reprocher que pour autant que votre association n'a pas été constitué dans le but de faire des bénéfices (ce qui n'exclut pas que vous puissiez tout de même en faire).
Pour être dans la légalité et ne pas changer se statuts, vous devez donc faire en sorte que votre association conserve son projet d'intérêt public originaire.

Très cordialement.